

### Intervention liminaire du SNEP-FSU, Benoît HUBERT

Merci M. TURION des mots que vous avez bien voulu prononcer pour signaler le dynamisme du sport scolaire et l'engagement de tous les acteurs et actrices. J'accueille par contre avec la plus grande circonspection l'annonce que vous venez de faire concernant la création d'un poste de directeur financier. Vous la mettez directement en lien avec une réponse face au rapport de la cour des comptes... est-ce à dire que vous partagez son analyse disant que le sport scolaire coûte trop cher en regard de ses résultats ?

Notre Conseil d'Administration se tient au lendemain d'événements dramatiques que ce soient des actes désespérés menant au suicide de collègues, des violences entre élèves jusqu'à la mort d'un d'entre eux et des violences envers des enseignants. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le contexte est loin d'être apaisé et serein au sein de notre système public d'éducation et les causes en sont multiples. Le sentiment d'abandon, de mépris est de plus en plus exprimé par les personnels et ce ne sont pas les propos du président de la république à Rodez sur les problématiques liées à la future réforme des retraites qui vont permettre de redonner confiance dans une Ecole qui nie de la sorte le travail et la professionnalité des agents.

Sur les questions qui nous occupent aujourd'hui et alors que tout indique qu'il faut développer la pratique physique pour tous les jeunes, que l'EPS et le Sport Scolaire ont un rôle majeur à jouer dans ce développement, force est de constater que les occasions manquées se multiplient à rebours de tous les discours officiels. Je ne reviendrai pas sur nos appréciations concernant le sort fait à l'EPS dont le sport scolaire est le prolongement mais je voudrais pointer les incidences des réformes menées tambour battant contre l'avis de la profession. La réforme des lycées que ce soit dans la voie générale et technologique ou dans la voie professionnelle a un impact direct sur le sport scolaire. Dans une enquête que nous avons lancée, 28% des répondants pour l'instant nous informent que dans leurs lycées, compte tenu de la complexité des emplois du temps à construire, les mercredis après-midi sont maintenant devenus des demi-journées de cours ordinaires. Je ne peux m'empêcher de repenser à la réponse de M. Huart, alors DGESCO, qui, lors d'un CSE et en réponse à mon interpellation sur la baisse des horaires disciplinaires avait affirmé haut et fort que cet amoindrissement des temps disciplinaires visait à permettre aux élèves de s'engager dans des activités culturelles dont le sport et que cela allait permettre le développement du sport scolaire... encore raté!

Je pense aussi, en ces temps de rentrée, aux moyens insuffisants dont disposent les académies et les établissements scolaires qui se traduisent par des classes sans enseignants (donc sans animateurs d'AS pour des établissements à Bordeaux, en Guadeloupe, à Lyon), une baisse des IMP des coordonnateurs de districts (-10% à Bordeaux, à Nancy-Metz), des cours en INSPE le mercredi après-midi empêchant les stagiaires d'animer l'AS (Rennes), à de plus en plus de velléités, à l'encontre des textes officiels, de rendre sécable le forfait (Nantes) etc. Et ce, sans évoquer les créneaux d'animation hors mercredi qui sautent ou sont déplacés sans prise en compte des contraintes fortes d'installations sportives. Le développement du sport scolaire risque d'être confronté à un coup d'arrêt si le ministère ne prend pas les décisions qui s'imposent. Dans ce cadre, le rapport de la cour des comptes qui propose au final de faire plus et mieux avec moins en ouvrant la porte à d'autres acteurs constitue une nouvelle attaque. Considérer le service public du sport scolaire comme un coût et non un investissement d'avenir est à contre sens de l'histoire et des enjeux.



Nous avons dans cette instance à y être vigilant (je sais qu'on l'est) et à ne pas tomber dans la dictature du chiffre. Si la quantité peut avoir quelques bénéfices, c'est à la qualité qu'il nous faut veiller parce que ce qui entre en ligne de compte dans le service public d'éducation c'est la formation des jeunes qui nous sont confiés. Nous en sommes à plus de 30 élèves par animateurs. Penser à augmenter encore cette capacité se fera de facto au détriment de la qualité de la formation. De la même manière la multiplicité des actions ne doit pas entraîner une forme de zapping où un axe d'action chasserait l'autre sans cesse rendant illisible cette action éducative et n'opérant pas les transformations nécessaires qui sont visées.

L'Education vise à transformer les élèves, les acculturer et non les accompagner dans leurs représentations et leurs pratiques. J'ai dans le viseur, en disant cela le E-Sport sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer ici mais aussi l'usage des réseaux sociaux ou encore des politiques où l'on ferait un coup la pratique des filles, un coup un travail sur l'éthique, un coup sur les Jeux Olympiques etc. Il y a nécessité à travailler à la cohérence d'ensemble pour donner plus à voir le projet éducatif du sport scolaire de second degré.

Cette cohérence aura également à être partagée avec l'ensemble des acteurs pour qu'elle diffuse au sein de notre institution et à l'extérieur. L'enjeu démocratique est donc crucial et les élections UNSS qui vont se dérouler doivent être un moment fort pour faire partager ces enjeux. Sur ce sujet, les directeurs départementaux ont très vite relayé la note de service auprès des chefs d'établissements, président d'AS et les enseignants d'EPS. Les appels à candidature sont quant à eux très diversement relayés et nombre de nos collègues ne sont pas informés. Nous avions formulé la demande que ces élections puissent être fortement portées par les autorités académiques et rendues visibles sur les sites des DSDEN et/ou des rectorats. Or, à ce jour, il n'en est rien... Peut-être cela sera-t-il le cas lors de la période de vote du 6 au 22 novembre, nous l'espérons vivement !

Nous tenons à vous remercier pour le travail en collaboration réalisé sur cette note de service qui a permis une évolution positive en regard de celle de 2015 et nous espérons que cela favorisera l'expression du plus grand nombre.

Pour finir parce que je ne veux pas être long je souhaiterais revenir sur des demandes que nous avions formulées pour voir comment travailler et dans quelle temporalité. Plusieurs choses étaient à la réflexion et n'ont pour l'heure pas eu de suite. Je veux parler du groupe de travail sur la communication, du groupe de travail pour porter une réflexion sur les contenus (APS, modalité de rencontres, nombre de championnats de France, formes de rencontres...), du groupe de travail sur les postes de droit privé nécessaires au bon fonctionnement des services. Je sais nos contraintes respectives mais ébaucher ces travaux ne serait pas accessoire.

Enfin, maintenant que se dessine un grand pôle éducatif avec un rapprochement du ministère des sports et de celui de l'Education nationale, les informations contradictoires circulent. En bref, circule tout et n'importe quoi et bien souvent d'ailleurs n'importe quoi... Pourriez-vous, et je m'adresse plus particulièrement aux représentants du ministère des sports, nous donner quelques éclaircissements quant aux missions qui seraient dévolues aux professeurs de sport ? Et dernier point sur ce sujet des liens « sport à l'école » comme c'est maintenant l'expression et « sport civil », nous avions demandé à connaître la liste des Sections Sportives Scolaires lors de l'AG du 21 mai dernier, pourrions-nous en disposer parce que nous avons un différentiel entre les chiffres annoncés et les retours de terrain ?



#### REPONSES OBTENUES EN SEANCE

#### **N.COSTANTINI** (DN UNSS)

<u>A propos des groupes de travail</u>: la commission sur la communication est créée (remarque SNEP post CA: si elle l'est, le SNEP à qui on a demandé un représentant n'a toujours participé à aucune réunion...) <u>Sur les contenus et la nature des championnats de France</u>: les délégués techniques seront tous réunis en janvier 2020

Sur la liste des SSS : elles sont toutes arrivées dans les territoires le 7 octobre 2019.

#### Ministère des sports (N.RICHARD, représentante de la ministre)

<u>A propos du pôle éducatif</u>: les arbitrages ne sont pas encore faits. La mise en place des DRAJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport). Pour le moment le ministère s'attache à l'organisation administrative (rattachement des personnels). Dans un second temps est prévue la restructuration des missions.

\*\*\*\*

### Interventions en cours de séance, SNEP-FSU Nathalie FRANCOIS

A propos des sections sportives scolaires (SSS) : Sur les dossiers de demande d'aide au fonds de solidarité que nous avons eus à étudier l'an dernier, un sur cinq justifiait sa demande en raison de championnats de France multiples parce qu'il existait une ou plusieurs SSS dans l'établissement. Les AS ne peuvent assumer seules les SSS qui sont des dispositifs créés à l'initiative des EPLE qui doivent aussi en prendre la mesure.

A propos des affiliations et contrats licences : Certaines AS n'ont pas les moyens financiers en début d'année pour honorer l'affiliation et le contrat. Serait-il possible de dissocier l'affiliation et l'achat du contrat de manière à ce qu'elles puissent d'abord s'affilier en payant immédiatement, ce qui permet de licencier des élèves, puis payer le contrat au rythme de leurs possibilités financières ?

Réponse DN UNSS : il est impossible de séparer affiliation et contrat. Les services régionaux peuvent mettre en place des moyens échelonnés de paiement



#### INFORMATIONS DIVERSES

MEN, X.TURION (remplace A.GROSSE), représentant du ministre

1ère année de la convention pluriannuelle MEN-UNSS.

Rappel des 2 récents rapports de la Cour des Comptes et appelle l'UNSS à une meilleure gestion et une articulation avec le mouvement sportif. Il souligne des marges de progrès et annonce la mise à disposition d'un <u>directeur financier auprès de l'UNSS</u>.

Le MEN demande à travailler sur l'engagement des élèves.

**N.RICHARD (MJS)**: <u>certificat médical, dispositif de simplification</u> avec la révision du planning des consultations obligatoires étendues aux adolescents. Les médecins pourront lors de cette visite attester de l'aptitude ou non à la pratique d'APS. Cette réforme ne s'adresse qu'aux mineurs et les disciplines aux contraintes particulières ne sont pas concernées (l'exigence d'un CMNCI annuel reste obligatoire pour ces dernières).

### **N.COSTANTINI (DN UNSS)**

<u>CD UNSS et CR UNSS</u>: Le suivi des services en région est assuré par les DNA. Ils demanderont les dates des instances dans tous les territoires (remarque SNEP post CA, il est donc possible de demander ces dates dès maintenant pour s'assurer que les instances seront réunies).

Création d'une <u>CMN décrochage et cités éducatives</u> : lier parcours sportif à l'UNSS et parcours professionnel (accompagner l'engagement des jeunes).

<u>Relation UNSS/ANS (Agence nationale du Sport)</u>: L'UNSS appartient au collège des fédérations multisport de l'ANS. Elle a un siège à l'AG de l'ANS et un siège de suppléant au CA de l'ANS.

Le COJO a acté que l'UNSS puisse être labellisée « Terre des Jeux ».

<u>Relation CNOSF</u>: Projet « jeux des jeunes » en 2021, le CNOSF se tourne vers l'UNSS pour l'organisation (financement CNOSF). Ils concerneront les collégiens du cycle 4 (multi activité, rencontre, promotion, santé).

<u>Relation fondation Alice MILLIAT</u>: créer « les jeux de la mixité », expérimentation en 2020 aux Mureaux (cycle 3, faire avec l'USEP)

Gymnasiade 2022 : Un budget à part. 4 grands slogans : les jeux pour tous, les jeux dans tous les territoires, les jeux avant les Jeux, Les jeux par et pour les jeunes. Patronage UNESCO et de la commission européenne au travers du projet Erasmus+ sport.